



Covid-19 - Schutzmassnahmen **Empfehlungen für die Clubs und Center**

Die Vorgaben des Bundesrats vom 16. März 2020 erlauben den Freizeitsport unter gewissen Bedingungen.

Die Schweizerischer Billard Verband - SBV - spricht folgende Empfehlungen aus:

Ausgangslage

- Der Bundesrat hat per Notrecht Massnahmen verordnet.
- Es gilt die COVID-19-Verordnung vom 16. März 2020.
- Gruppen von mehr als fünf Personen sind verboten und werden durch die Polizei gebüsst.
- Mindestabstand 2 Meter.
- Hygiene- und Verhaltensregeln des BAG der Kampagne «So schützen wir uns» und Verhaltensregeln von Swiss Olympic (Graphik «Schutzmassnahmen im Sport»)
- Lockerungsmassnahmen des Bundes für den Spitzensport per 11. Mai 2020.

Ziele SBV

- Unsere Regeln, Prozesse und Anweisungen entsprechen den behördlichen Anforderungen (es können Polizeikontrollen stattfinden).
- Die Message an die Öffentlichkeit ist klar: «Wir sind und bleiben solidarisch, wir halten uns strikte an die Vorgaben und wir wollen keine Sonderregelung». Wir verhalten uns vorbildlich, denn dies dient dem Billardsport.
- Für die Clubs und Center: Klare, einfache Regeln, klare Prozesse, pragmatische und günstige Lösungen.
- Für die Billardspieler: Klare, einfache Regeln und Prozesse. Diese geben Sicherheit. Jeder Spieler weiss, was er machen darf und was nicht.

Verantwortlichkeit

Der SBV und seine Sektionen geben die minimalen Anforderungen vor. Die Verantwortung und Umsetzung der Vorgaben liegt bei den Clubvorständen und Betreibern der Billardhallen («Center»). Die Verantwortlichen können strengere Regeln vorsehen.

SBV zählt auf die Solidarität und Selbstverantwortung aller Beteiligten.

Es liegt in der Kompetenz der jeweiligen Kantone, ob sie ihre Sportanlagen grundsätzlich wieder freigeben wollen. Ob eine Sportanlage schlussendlich dann auch tatsächlich geöffnet wird, entscheidet der jeweilige Anlagebesitzer.

Covid-19 - Mesures de protection **Recommandations pour les clubs et les centres**

Les directives du Conseil fédéral du 16 mars 2020 autorisent le sport de loisir sous certaines conditions. La Fédération Suisse de Billard - FSB - fait les recommandations suivantes :

Situation initiale :

- Le Conseil fédéral a décrété des mesures par le biais de la loi d'urgence.
- L'ordonnance COVID-19 du 16 mars 2020 s'applique.
- Les groupes de plus de cinq personnes sont interdits et seront sanctionnés par la police.
- Distance minimale de 2 mètres.
- Les règles d'hygiène et de comportement de l'OFSP dans la campagne "Comment se protéger" et les règles de comportement de Swiss Olympic (graphique "Règles de protection dans le sport").
- Mesures d'assouplissement de la Confédération en faveur du sport d'élite à partir du 11 mai 2020.

Les objectifs de la FSB :

- Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences officielles (des contrôles de police peuvent avoir lieu).
- Le message adressé au public est clair : "Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les lignes directrices et nous ne voulons pas de réglementation particulière". Nous nous comportons de manière exemplaire, car cela sert le sport du billard.
- Pour les clubs et les centres : Des règles claires et simples, des processus clairs, des solutions pragmatiques et abordables.
- Pour les joueurs de billard : des règles et des procédures claires et simples. Ceux-ci assurent la sécurité. Chaque joueur sait ce qu'il est autorisé à faire et ce qu'il ne peut pas faire.

Responsabilité :

La FSB et ses sections précisent les exigences minimales. La responsabilité et la mise en œuvre des exigences incombent aux comités des clubs et aux exploitants des salles de billard ("centres") et des clubs. Les responsables peuvent prévoir des règles plus strictes.

La FSB compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous.

C'est aux cantons respectifs qu'il appartiendra de décider s'ils souhaitent effectivement ouvrir les installations sportives. La décision finale d'ouvrir ou non une installation sportive reviendra alors en dernier ressort aux propriétaires de chaque installation.

Anforderungen

1. Für Clubs und Center

- Geöffnet:** Clubs und Center (Spielsaal), Toiletten
- Geschlossen:** Restaurant, Bar, Terrasse, Garderoben (Duschen), weitere Räume im Klublokal (*unter Vorbehalt angekündigter Änderungen durch die zuständigen Behörden*).

1.1 Vorgaben für die Billardcenter und -clubs

Vorgaben für den Spielbetrieb

- Tischreservierungen sind zwingend für alle Clubs und Center. Wir wollen spontane Ansammlungen von Personen vermeiden.
- Protokollierung aller Spieler pro Tisch.
- "Tröpfchensystem": Die Spieltische werden zeitlich versetzt reserviert und zum Bespielen freigegeben. Dadurch verhindern wir gleichzeitige grössere Personenansammlungen beim «Wechsel» der gehenden und kommenden Spieler.
- Im Normalfall wird nur mit zwei Spielern pro Tisch gespielt. In jedem Fall maximal fünf Spieler pro Tisch, aber nur wenn es die Distanz- und Hygienevorschriften erlauben.
- Wenn notwendig, damit die Abstände immer eingehalten werden können, darf nur jeder 2. Tisch bespielt werden.
- Der Club/das Center erlässt die Richtlinien, die das Zusammentreffen nacheinander spielender Personen aufs Minimum reduziert. Für einen Spielbetrieb von einer Stunde wird in der Regel 45 Minuten gespielt. (Bsp. 16.00 bis 16.45). Ebenso für eine Spieldauer von mehr als einer Stunde.
- Der Eintritt in einen Billardraum wird nur Personen gewährt, welche keine Krankheitssymptome aufweisen. Wenn notwendig, wird den Verantwortlichen empfohlen, Fiebermessungen vorzunehmen.
- Der Club/das Center benennt einen Covid-19-Beauftragten zur Sicherstellung aller Vorgaben

Vorgaben für das Restaurant/Klublokal (*unter Vorbehalt angekündigter Änderungen durch die zuständigen Behörden*)

- Das Restaurant und die Bar bleiben geschlossen.
- Die Terrassen bleiben geschlossen.
- 2 m Distanz bei WC Anlagen sicherstellen.
- Für den Verkauf von Esswaren und Getränken gelten die Vorgaben für «Imbiss-Betriebe, Take-Away, Lieferservice» (COVID-19-Verordnung 2 vom 13. März 2020; Stand 30. April 2020, Kapitel 3, Art 6, Absatz 2)
- An jedem Spieltisch müssen Desinfektionsflaschen zu Verfügung der Spieler vorhanden sein.
- Es muss eine klare Raumteilung zwischen den bespielbaren Tischen erstellt werden (nicht spielbare Tische abgedeckt, Paravent etc.).

Exigences

1. pour les clubs et les centres

- Ouverts :** Clubs et centres, toilettes
- Fermés :** Restaurant, bar, terrasse, vestiaires (douches), autres salles du clubhouse, (*sous réserve de changements annoncés par les autorités compétentes*)

1.1 Spécifications pour les salles de billard et les clubs

Spécifications pour le fonctionnement du jeu

- La réservation d'une table est obligatoire pour tous les clubs et centres. Nous voulons éviter les rassemblements spontanés de personnes.
- Enregistrement de tous les joueurs par table
- "Système de gouttelettes" : les tables de jeu sont réservées avec un délai et mises en service. De cette façon, nous évitons qu'au changement de joueurs de nombreuses personnes ne viennent en même temps ; "éviter un "va et vient".
- Normalement seulement deux joueurs par table jouent ensemble. Dans tous les cas maximum cinq joueurs par table, mais seulement si les règles de distance et d'hygiène peuvent être respectées.
- Si nécessaire, afin de respecter les distances il y a lieu d'utiliser une table sur deux.
- Le club/centre émet des directives visant à réduire au minimum le nombre de personnes jouant consécutivement. Pour une partie d'une heure, on joue généralement 45 minutes. (par exemple, de 16 heures à 16 heures 45) Idem pour jeu de plus d'une heure.
- L'admission dans une salle de billard n'est accordée qu'aux personnes qui ne présentent aucun symptôme de maladie. Si nécessaire, il est recommandé aux responsables de prendre des mesures de la fièvre.
- Le club/centre nomme un représentant du Covid-19 pour s'assurer que toutes les directives sont suivies.

Directives pour le restaurant/clubhouse (*sous réserve de changements annoncés par les autorités compétentes*)

- Le restaurant et le bar restent fermés.
- La terrasse reste fermée.
- Assurer une distance de 2 m. pour les installations de WC.
- Pour la vente de denrées alimentaires et de boissons, les dispositions relatives aux "snacks, plats à emporter, services de livraison" s'appliquent (ordonnance COVID-19 n° 2 du 13 mars 2020 ; à partir du 30 avril 2020, chapitre 3, art. 6, al. 2)
- Des flacons de désinfectant doivent être mis à la disposition des joueurs à chaque table.
- Il doit y avoir une division claire de l'espace entre les tables jouables (tables non jouables couvertes, écran, etc.).

Vorgaben und Informationen für die Mitglieder und Kunden

- Die vorliegenden Vorgaben und Empfehlungen sind am Eingang des Centers/Clubs anzuschlagen.
- Das BAG-Plakat «So schützen wir uns» und die Graphik von Swiss Olympic «Schutzmassnahmen im Sport» werden am Eingang des Centers/Clubs aufgehängt (Download siehe Homepage BAG)
- Der Vorstand/Betreiber des Centers/Clubs ist verantwortlich, dass ein funktionierendes Reservationssystem vorhanden ist.
- Die Umsetzung wird regelmässig kontrolliert.
- Keine Gäste oder Besucher, nur Spieler die eine Reservation haben sind vor Ort.
- So lange die einschränkenden Massnahmen nicht aufgehoben werden, wird den Risikogruppen vom Besuch des Centers/Clubs abgeraten.

Vorgaben für die Lokale/Spielsäle

- Spielerbänke oder -stühle sind in einem Mindestabstand von 2 Metern zu platzieren.
- Der Club/das Center bestimmt die Pflegeintervalle (inkl. Toiletten) durch den Verantwortlichen. Mindestens nach Beendigung einer Trainings-/Spieleinheit müssen alle Gegenstände (Spielerstühle, Spielertisch, Billardtisch, Hilfscue, Kugelset, etc.) gereinigt und desinfiziert werden.
- Der Abfall wird durch den Centerbetreiber oder Clubverantwortlichen fachgerecht entsorgt.
- Für "Petflaschen" werden entsprechende Sammelbehälter aufgestellt.

1.2 Vorgaben für die Billardspieler

Mit der gebuchten und bestätigten Tischreservation akzeptiert der Spieler folgende Vorgaben. Bei Missachtung wird der Spieler vom Club/Center gewiesen.

- Sämtliche Vorgaben des Bundesrats müssen eingehalten werden (Distanz, Hygienemassnahmen).
- Spielzeiten müssen reserviert sein. Ein Reservationsplan ist am Eingang des Lokals anzuschlagen.
- Spieler dürfen maximal 5 Minuten vor ihrer Spielzeit in den Club/das Center eingelassen werden. (Anreise empfohlen zu Fuss, mit Fahrrad oder Auto, ÖV wenn möglich meiden).
- Spieler tauschen keine Gegenstände aus.
- Auf das traditionelle «Shake-Hands» wird verzichtet. Die im Lokal anwesenden Personen geben sich nicht die Hand und respektieren die Distanz- und Hygienemassnahmen.
- Spieler mit Krankheitssymptomen dürfen nicht am Spiel teilnehmen. Sie bleiben zu Hause, respektive begeben sich in Isolation. Sie rufen ihren Hausarzt an und befolgen dessen Anweisungen. Die Spielergruppe ist umgehend über die Krankheitssymptome zu orientieren.
- Spieler müssen das Center/den Club spätestens 5 Minuten nach Beendigung der Spielzeit verlassen haben.

Lignes directrices et informations pour les membres et les clients

- Les présentes directives et recommandations doivent être affichées à l'entrée du centre et/ou du local du club.
- L'affiche de l'OFSP "Comment nous nous protégeons" et le graphique de Swiss Olympic "Règles de protection dans le sport" sont affichées à l'entrée du centre/du local du club (téléchargement voir page d'accueil de l'OFSP).
- Le gestionnaire/opérateur de l'établissement est chargé de veiller à ce qu'un système de réservation fonctionnel soit en place.
- La mise en œuvre est contrôlée régulièrement.
- Pas d'invités ni de visiteurs, seulement les joueurs disposant d'une réservation sont admis.
- Tant et aussi longtemps que les mesures de restrictions ne sont pas levées, il est conseillé aux groupes à risque de ne pas se rendre dans le centre ni au local du club.

Spécifications pour l'installation/les lieux

- Les bancs ou les chaises des joueurs doivent être placés à une distance minimale de 2 mètres.
- Le club détermine les intervalles d'entretien (incl. toilettes) par le responsable de l'entretien. Au moins après l'achèvement d'un temps d'entraînement/de jeu, tous les objets (chaises des joueurs, table des joueurs, billard, queue auxiliaire, jeu de billes, etc., doivent être nettoyés et désinfectés.
- Les déchets seront éliminés de manière professionnelle par l'opérateur du centre ou le responsable du club.
- Des conteneurs de collecte appropriés seront mis en place pour les bouteilles de "Pet".

1.2 Directives pour les joueurs de billard

Avec la réservation de la place réservée et confirmée, le joueur accepte les spécifications suivantes. En cas de non-respect, le joueur sera expulsé de l'établissement.

- Toutes les exigences du Conseil fédéral doivent être respectées. (distance, mesures d'hygiène)
- Les temps de jeu doivent être réservés. Un plan de réservation doit être affiché à l'entrée du local.
- Les joueurs ne peuvent pas être admis sur le site plus de 5 minutes avant leur temps de jeu. (Recommandé à pied, à vélo ou en voiture, évitez si possible les transports publics).
- Les joueurs n'échangent pas d'objets.
- Les personnes présentes au local ne se serrent pas la main et respectent la distance sanitaire.
- Les joueurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer au jeu. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe de joueurs doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.
- Les joueurs doivent avoir quitté l'établissement au plus tard 5 minutes après la fin du match.

2. Für Unterrichtende (Leiter, Trainer, Billardlehrer)

Die Unterrichtenden übernehmen die Verantwortung für die Einhaltung folgender Massnahmen:

- Privatlektionen und Halbprivatlektionen (max. 2 Kunden) sind erlaubt, bedürfen aber der ausdrücklichen Erlaubnis des Clubs oder des Centers. Die Kunden müssen über die neuen Verhaltensregeln informiert sein.
- Die Unterrichtenden beachten die Hygienemassnahmen und Abstandsregeln und stellen ihren Kunden ausreichend Desinfektionsmittel zur Verfügung.
- Minimalabstand von 2 Metern zwischen Unterrichtenden und Schülern wird jederzeit eingehalten.
- Lektion (Reservation) muss angemeldet und bestätigt sein. (Clubvorstand/Centerleitung).
- Unterrichtende mit Krankheitssymptomen dürfen keine Lektionen geben. Sie bleiben zu Hause, respektive begeben sich in Isolation. Sie rufen ihren Hausarzt an und befolgen dessen Anweisungen. Die Trainingsgruppe ist umgehend über die Krankheitssymptome zu orientieren.
- Spieler dürfen maximal 5 Minuten vor der Lektion in das Lokal kommen.
- Spieler müssen spätestens 5 Minuten nach der Lektion das Lokal verlassen.

3. Wiederaufnahme von Wettkämpfen (Turniere, Ligen)

Eine Wiederaufnahme der Wettkampftätigkeiten (Turniere, Ligen), basierend auf den Wettspielkalendern der Sektionen, ist ausschliesslich folgend auf angekündigte Änderungen durch die zuständigen Behörden sowie unter Einhaltung aller Vorgaben dieses Konzeptes möglich.

4. Kommunikationen

Dieses Schutzkonzept für den Billardsport wird dem BASPO und Swiss Olympic am 3. Mai 2020 zur Vernehmlassung zugestellt.

Nach Abschluss der Vernehmlassung wird das vorliegende Dokument:

- auf der Internetseite des SBV veröffentlicht
- den vier Sektionen des SBV zugestellt
Die Sektionen sind verpflichtet:
- das Dokument an alle Clubs, Center und Lizenzspieler zu versenden;
- es auf der Internetseite der Sektion zu veröffentlichen.

Die Clubs und Center sind verpflichtet

- Das Dokument ihren Mitgliedern zuzustellen und es gut sichtbar am Eingang des Lokals anzuschlagen.-

2. pour les moniteurs de billard (animateurs, entraîneurs, moniteurs de billard)

Les moniteurs de billard assument la responsabilité des mesures suivantes :

- Les leçons privées et semi-privées (max. 2 clients) sont autorisées, mais nécessitent l'autorisation expresse du Club ou du Centre. Les clients doivent être informés des nouvelles règles de conduite.
- Les instructeurs respecteront les mesures d'hygiène et les règles de distance et fourniront à leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.
- Une distance minimale de 2 mètres entre le professeur de billard et l'élève est toujours respectée.
- La leçon (réservation) doit être enregistrée et confirmée. (Comité du club/direction du centre).
- Les joueurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe de participants à l'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.
- Les joueurs ne peuvent pas entrer dans l'établissement plus de 5 minutes avant la leçon.
- Les joueurs doivent quitter l'établissement dans un délai maximum de 5 minutes après la leçon.

3. Reprise des activités sportives (compétitions)

Une reprise des activités sportives (compétitions), selon le calendrier sportif des sections, ne pourra intervenir que dans le cadre des autorisations annoncées par les autorités compétentes et dans le strict respect de toutes les directives en vigueur au moment de la manifestation.

4. Communications

Ce concept de protection pour le sport du billard a été remis pour approbation à l'Ofspo et Swiss Olympic le 3 mai 2020.

Une fois le processus d'approbation des documents terminé, le concept sera :

- publié sur le site internet de la FSB
- envoyé aux quatre sections de la FSB,
avec obligation pour elles :
- de le transmettre à tous leurs clubs, centres et joueurs licenciés;
- de le publier sur le site internet de leur section.

Les clubs et centres devront :

- le transmettre à leurs membres et l'afficher bien en vue à l'entrée du local.